

Réunion organisée par le COLLECTIF SPANC SSB LE JUSTE PRIX avec le concours de la CLCV

CA SSB : *Communauté d'Agglomérations Sud Sainte Baume (60000 personnes dont environ 20 000 concernées par l'ANC)*

SPANC : *Service Public d'Assainissement Non Collectif*

CLCV : *Association nationale : Consommation Logement et Cadre de Vie*

Le Collectif « spanc ssb le juste prix »

- ▶ Arc En Ciel Environnement (Le Beausset)
- ▶ Association de Défense de l'Environnement d'Evenos
- ▶ Amicale des Cancades (Le Beausset)
- ▶ Association de Préservation et d'amélioration de l'Environnement des Luquettes (La Cadière)
- ▶ ADIR Jas de Clare (La Cadière)
- ▶ Association Ouest Cadière
- ▶ Association de la Muraille Longue (La Cadière)
- ▶ CIQ du plan du Castellet
- ▶ Amicale MOC et MARM (La Cadière)
- ▶ Les Ginestés Vigilants (Le Beausset)

Mais qu'est-ce que le SPANC??

- ▶ **S**ervice **P**ublic d'**A**ssainissement **N**on **C**ollectif
- ▶ Le SPANC est bénéfique pour la protection de l'Environnement.
- ▶ Par contre sa mise en application dans la CASSB pose de gros problèmes, aussi bien dans le prix demandé aux usagers que dans le service fourni.



MINISTÈRE
DES AFFAIRES
SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

But du Collectif « spanc ssb le juste prix »

Dans un souci d'équité nous demandons à la CA SSB la révision :

- ▶ du prix anormalement élevé du contrôle,
- ▶ De la qualité du contrôle
- ▶ De la périodicité du contrôle
- ▶ des modalités de paiement du contrôle

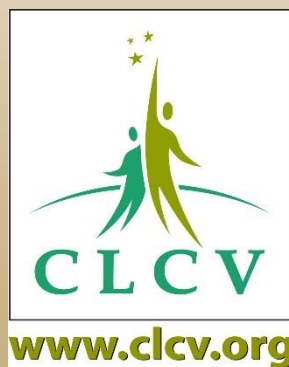
Conférence / Débat : l' Assainissement Non Collectif (ANC) en France et à Sud Sainte Baume

Programme de la réunion

- ▶ Présentation des participants
- ▶ Plaidoyer pour un renouveau de l'ANC et des SPANC : Conférence d'Alain CHOSSON, spécialiste ANC à la CLCV
- ▶ Le cas particulier du SPANC SSB
- ▶ Questions/ Réponses
- ▶ Conclusions

Assainissement Non Collectif Historique et Enjeux

***Plaidoyer pour un renouveau de l'ANC
et des SPANC***



Le Beausset 8 février 2017



ANC Historique et Enjeux

L'ANC et la CLCV : 30 ans d'action

- * **Contre** le « tout tuyaux » des années 70-80 et **Pour** la reconnaissance de l'assainissement individuel.
- * **Directive 1991 transposée dans Loi sur l'Eau 1992 :**
 - *Reconnait l'ANC comme moyen d'épuration efficace et adapté à l'habitat dispersé*
 - *Crée le Service Public d'Assainissement Non Collectif*
- * **Lois sur l'eau 2006 et Loi Grenelle 2012** précisent et créent de nouveaux droits pour les usager



ANC Historique et Enjeux

Une réglementation cahotique et tardive

- * **Décret du 11 septembre 2007 :**
 - notion de pollution, zonages, équivalent habitant,
 - redevances, recouvrement, majoration
- * **Arrêté du 27 mai 2007 :** RPQS – mars 2007 DTU 64-1
- * **Arrêtés du 7 septembre 2009:** prescriptions techniques, missions de contrôle des SPANC et agrément des vidangeurs
 - Octobre 2009 : Publication du PANANC
- * **Révision des arrêtés en 2012 :**
 - 7 mars modifie 2009 prescriptions techniques
 - 27 avril remplace 2009 missions de contrôle
 - 25 janvier 2013 : note aux Préfets sur les SPANC



ANC Historique et Enjeux

Les différentes étapes pour les collectivités

- * **Création des SPANC** avant le 31 décembre 2005
- * **Réalisation du premier contrôle** (État des lieux) avant le 31 décembre 2012
- * **Zonage d'assainissement** (loi eau 2006) avant fin 2013
- * **Périodicité des contrôles** de fonctionnement 6 ans, puis 8 (loi eau 2006), et au moins une fois tous les 10 ans (Loi Grenelle 2012)
- * **Fréquence de vidanges** de tous les 4 ou 5 ans (usages), l'arrêté de 2012 supprime les échéances : référence à 50 % de hauteur de boues dans la fosse

Le Beausset 8 février 2017



ANC Historique et Enjeux

Le SPANC

- * **Etablissement Public** à caractère Industriel et Commercial (EPIC) = Redevance pour service rendu
- * **Budget autonome et équilibré** charges – produits (sauf moins de 3000 habitants)
- * **Subventionnable** pendant les 5 premières années (collectivité et Agence de l'eau)
- * **En régie ou Délégation** de Service Public (+ prestations)
- * **Règlement de service** après avis de la Commission Consultative
- * **Droit d'accès** aux propriétés privées
 - * **Obligation de contrôle** :
 - état des lieux (premier contrôle)
 - périodique de bon fonctionnement
 - de conformité (neuf et réhabilitations)



Les erreurs et les dérives

- * **Mise en place cahotique et inégale des SPANC :**
 - retard, manque d'anticipation et de réflexion
 - absence de concertation
 - chacun réinvente la loi (réglementation tardive, interprétable et incomplète)
 - pas de référentiel de formation des agents
 - trop souvent la structure est créée sans connaître les besoins et les moyens nécessaires
 - conséquence : déficit du service = **les usagers, variable d'ajustement pour équilibrer les comptes** par le montant des redevances et la fréquence des contrôles



Les erreurs et les dérives

- * **Des pratiques disparates et inacceptables :**
 - refus de concertation avec les usagers considérés comme « délinquants en puissance »
 - la logique de l'écologie punitive
 - règlement de service non conforme et non remis aux usagers
 - diagnostics erronés et réglementation mal interprétée : les « travaux forcés »
 - montant de redevances de 1 à 15 : de 40€ à 650 € / 10 ans
 - fréquence de contrôles de 4 à 10 ans
 - redevances illégales (non dues car service non rendu – abonnement annuel)



Les erreurs et les dérives

* **Création d'un « marché » de l'ANC artificiel :**

- les professionnels font pression pour le changement des 5 millions d'installations et créent leur activité sur ce nouvel eldorado

- durcissement des prescriptions techniques pour imposer des travaux

- l'ANC présenté comme source de graves pollutions

- fort lobbying contre les filières traditionnelles pour imposer les filières industrielles agréées

- augmentation des tarifs avec les subventions

- **l'arme atomique pour écraser une mouche : plus de 7€ par mètre cube d'eau consommée pour des usagers captifs !**



ANC Historique et
Les usagers se mobilisent
et obtiennent des résultats

- * **Enquêtes et Dossiers noirs CLCV depuis 10 ans – réseau national ANC**
- * Plaidoyer 2015 pour un renouvellement de l'ANC et des SPANC et fort lobbying parlementaire = 35 questions écrites
- * **Forte participation aux travaux du PANANC depuis 2009**
- * Amendements intégrés aux différentes lois et amélioration des pratiques d'une majorité de SPANC
- * Révision de la réglementation technique en cours
- * Projet de nouvelle note interministérielle en cours



ANC Historique et Enjeux

Où en sommes-nous aujourd'hui

- * **Les pendules sont remises à l'heure :**
 - fin du rêve : le « marché » est de l'ordre de 10 %
 - plus personne ne conteste nos résultats et notre analyse
 - il est reconnu officiellement que les données sur l'ANC sont encore parcellaires et imprécises : c'est la fin du grand bleuif
 - l'ANC n'est pas un grand pollueur (moins de 1%)
 - le ministère fixe clairement les priorités : absence d'installation et installations présentant un danger pour la santé et un risque avéré pour l'environnement
 - nécessité admise de revoir les critères de dimensionnement des installations – lien avec règles d'urbanisme



ANC Historique et Enjeux

Où en sommes-nous aujourd'hui

* **Des repères essentiels:**

- transfert de compétences eau-assainissement aux Intercommunalités : **occasion de réduire les coûts**
- **Installations incomplètes** : à compléter et non à remplacer
- risques pour la santé et l'environnement : doivent être démontré ; à défaut = installation conforme
- **les filières traditionnelles** sont confortées : libre choix des usagers – Alerte sur certaines filières agréées
- **le coût global de l'ANC** est pris en compte : investissement, fonctionnement, entretien = information fiable et loyale
- **la redevance** est due si le service est rendu (Cour des Comptes)



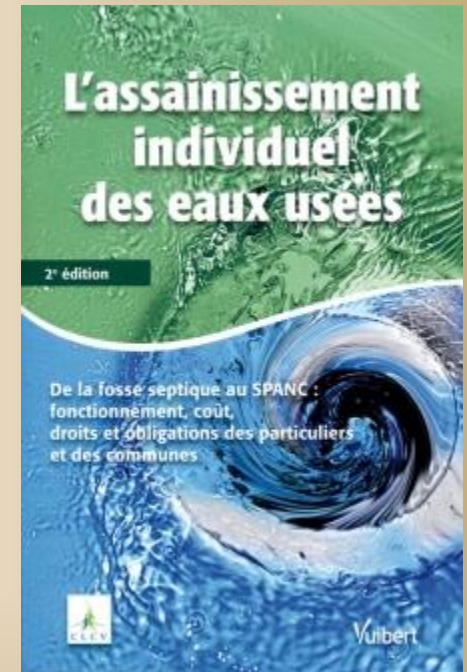
Ne pas rester au milieu du gué

Agir pour un ANC simple, efficace et au moindre coût:

- **révision des arrêtés** de 2012, en particulier sur la réglementation technique et le DTU 64-1
- publication du projet de **note interministérielle aux Préfets** pour rappel à la réglementation destinée aux collectivités
- rendre obligatoire la **concertation locale**
- harmoniser les **critères de financement** des Agences de l'eau
- **responsabilisation des constructeurs** et installateurs (fonds de garantie en cas de défaillance)
- **remise à plat des SPANC** dans le cadre de la mutualisation des moyens
- **révision des zonages** d'assainissement avec les nouvelles règles d'urbanisme et solutions alternatives à l'ANC

ANC Historique et Enjeux

Informez-vous Défendez-vous



www.clcv.org - **rubrique assainissement non collectif**
Bienvenue sur l'espace ANC

Genèse du SPANC SSB

- ▶ La CA SSB choisit la Délégation de Service Public
- ▶ En 2010, la CA SSB engage 40000€ de frais d'élaboration de documents d'appel d'offre. Celui-ci s'avère infructueux (pour quelle raison ?)
- ▶ En 2012, 20 000 € supplémentaires sont engagés pour relancer un appel d'offre, remporté par le groupement DDR-Pizzorno (où était la concurrence ?)

Création de la société SPANC SSB

- ▶ Contrat de délégation de Service Public signé avec le groupement
DDR (Détection Dérivation Réseaux) - Pizzorno en Avril 2012
- ▶ Transfert du contrat à la société SAS SPANC Sud Sainte Baume créée pour l'occasion en Juillet 2012
- ▶ La SAS SPANC Sud Sainte Baume est filiale de DDR elle même filiale de la Société Provençale de travaux et Pizzorno
- ▶ Les dirigeants de SPANC SSB sont les dirigeants de DDR et de la société provençale de travaux. Le responsable de SPT et gérant de DDR est élu au conseil municipal du Castellet.

LE SPANC SSB

- ▶ Nombre d'installations recensées dans les neuf communes de SSB : **8131** en 2013 correspondant à **20 000** usagers des 60 000 de la CA SSB
- ▶ Redevance annuelle de la SAS SPANC avec l'aval de la CA SSB à :
 - ▶ **63€ TTC par an pour huit des neuf communes**, pour une vérification tous les 6 ans (soit **378 € TTC le prix d'un contrôle**).
 - ▶ **Que 45€ TTC** pour St Cyr sur mer, pourquoi cette disparité ?
- ▶ A noter que les contrôles des autres SPANC en France sont, en moyenne, **de l'ordre de 85 € la prestation** pour une prestation tous les dix ans.

20 000 personnes sur 60 000 sont sur ANC à SSB

Communes	Bandol	Le Beausset	La Cadière	Le Castellet	Evenos
ANC existants :	337	1839	1815	872	463
Population 2013:	8650	9300	5600	4100	2150
Communes	Riboux	Saint-Cyr	Sanary	Signes	Total CASSB
ANC existants :	15	1056	1126	608	8131
Population 2013 :	40	11900	16050	2750	60540

Périodicité et coût du contrôle en France et dans le VAR

- ▶ Moyenne de la redevance annuelle en France **85€ / 10 ans**, Confirmé par une enquête de la CLCV
- ▶ Dans le VAR la moyenne annuelle de la redevance est de **13€/an** pour une périodicité de contrôle **de 7,6 ans**
- ▶ Comparaison pour une période de dix ans :
 - ▶ **85 euros** en moyenne en France
 - ▶ **< 130 euros** en moyenne dans le Var
 - ▶ **> 630 euros** pour les usagers de SSB

Tableau des prix constatés dans le Var

	Prix par intervention(en€)	périodicité Années	soit pour 1 an(en €)	soit pour 6 ans
Contrôle des installations existantes				
Communauté de communes Sainte Baume mont Aurélien	80	4	20	120
Communauté de communes de la vallée du Gapeau	147,7	10	14,7	88,2
communauté de communes cœur du VAR	96	6	16	96
Communauté d'agglomération DRACENOISE	75	10	7,5	45
Communauté d'Agglomération Var-Esterel-méditerranée	115	8	14,4	86,4
Communauté de Communes du Val d'Issole	55	10	5,5	33
Communauté de Communes Provence Verdon	70	8	8,75	52,5
<u>Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon</u>	90,2	8	11,28	67,68
Agglo Toulon Provence Méditerranée	70	8	8,75	52,5
Communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Étoile	130	6	21,67	130
Moyenne VAR	92,89	7,8	12,86	77,13
Communauté d'agglomération SUD Ste BAUME	366	6	61	366

SPANC SSB: actions en cours

- ▶ A ce jour plus de 1000 signataires de la pétition « **SPANC LE JUSTE PRIX** »
Au Beausset à Evenos au Castellet, La Cadière, Bandol, Saint-Cyr...
- ▶ Seule une pression importante des usagers sur les responsables, permettra de faire évoluer la situation
- ▶ Le président de Sud Sainte Baume a consulté la Cour Régionale des Comptes sur le sujet du SPANC, mais celle-ci n'a pas donné suite,
- ▶ La CLCV a parlé du cas extrême de SSB au ministère.

SPANC SSB: actions en cours

- ▶ La cour régionale des comptes saisie n'a pas traité le sujet
- ▶ Le médiateur de l'eau, consulté, a transmis le dossier au défenseur des droits qui l'a pris en compte
- ▶ La direction départementale de la protection des populations (DDPP) sollicitée par le collectif étudie le dossier
- ▶ Article VAR matin du 25-11-2016
- ▶ Article Var matin du 04-02-2017

La position de la CA SSB

Ferdinand BERNHARD, Président de la CASSB se dit « conscient du mécontentement de certains usagers », mais il précise aussi que « lorsque le SPANC s'est mis en place en 2012, le président de SSB était Gabriel Tambon ».

Il se dit « assez impuissant » pour trouver des solutions.

Il a annoncé fin novembre 2016 une réunion technique avec élus, avocats de la collectivité et délégataires pour en discuter.

Nous attendons des propositions avec impatience.

Ce que revendique le collectif

- ▶ Un contrôle tous les dix ans (comme le prévoit la loi)
- ▶ Un coût de contrôle ne dépassant pas 100 euros
- ▶ La suppression de la redevance annuelle. Un paiement uniquement sur service rendu et sur facture
- ▶ Le remboursement aux particuliers de 75 % des redevances qu'ils ont versées depuis 2012
- ▶ Un engagement rapide de nos élus CA SSB à traiter cette situation anormale
- ▶ Que la CA SSB tire les leçons de cette affaire dans le cadre de la prise en compte par cette même collectivité de l'eau et l'assainissement collectif au plus tard en 2020 .

FIN de la Présentation

DISCUSSION

Les erreurs et les dérives à Sud Sainte Baume

Questions à Alain Chosson, spécialiste des questions de l'assainissement pour l'association de consommateurs CLCV **« Ce n'est pas sérieux... »**



(Photo DR)

L'ex vice-président de la CLCV est le spécialiste de l'Assainissement non collectif (ANC) au sein de cette association de consommateurs en lien direct avec le ministère de l'Environnement sur ce dossier. Il connaît bien « *la situation assez inexplicable* » du Spanc ouest-varois.

Que pensez-vous des prix pratiqués par le Spanc ici ?

Le montant moyen pour le contrôle des ANC sur une périodicité de 10 ans est de 80 €. Là, avec 610 € (10x61), on atteint le plafond. En plus, comme la note est élevée, le délégataire l'étale avec une redevance annuelle. Sauf

qu'en droit français, une redevance n'est due que si le service est rendu. Là, ça s'assimile à un abonnement au service, ce qu'aucun texte ne prévoit.

Pourquoi la facture est-elle aussi salée d'après vous ?

Il s'agit sans doute d'une structure surdimensionnée qui utilise les usagers comme variable d'ajustement pour équilibrer ses comptes. D'autant qu'on nous a aussi alertés sur le fait que les visites étaient parfois sommaires. Disons que pour faire un premier diagnostic d'une installation, passer entre 1 h et 1 h 30 sur les lieux nous semble le minimum.

Que conseillez-vous aux usagers du Spanc Sud Sainte-Baume ?

En montant un collectif, ils ont bien réagi. Nous allons désormais tenter d'organiser une réunion d'information en janvier, peut-être au Beausset, où nous inviterons usagers et élus. Car le drame c'est aussi que nombre d'élus locaux ne comprennent rien au Spanc...

Le problème que rencontrent les usagers de SSB est-il unique ?

Non. Il y a environ un tiers des Spanc avec des mouvements de grogne. En général, un travail de médiation suffit à assainir la situation.

67% F. CADENEL

Société Provençale de Travaux
SPT

50% F. CADENEL

50% B. GUTTON

DDR
Détection Derivation Réseaux



F. CADENEL
B. GUTTON

SAS SPANC SSB

70% DDR

30% PIZZORNO

↑ Sous
TRAITANCE

50% F. CADENEL

50% B. GUTTON

M C

ADMINISTRATIVE